



## Assemblée générale

Distr. générale  
23 août 2002  
Français  
Original: anglais

---

### **Cinquante-septième session**

Point 95 de l'ordre du jour provisoire\*

**Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner  
la question du financement du développement  
à l'échelon intergouvernemental**

## **Résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

---

\* A/57/150.

\*\* Le présent rapport a été adressé aux services de conférence en août 2002, pour tenir compte des dispositions de la résolution 56/210 B de l'Assemblée générale, en date du 9 juillet 2002, relative à la Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que des résultats de la session de fond de 2002 du Conseil économique et social.



*Résumé*

Le présent rapport a été établi pour donner suite au paragraphe 3 de la résolution 56/210 A de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001, dans laquelle celle-ci priait le Secrétaire général de lui rendre compte de l'issue de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique). Cette conférence a été très généralement considérée comme un tournant dans la manière dont la communauté internationale envisage la coopération pour le développement et comme un nouveau point de repère pour les décideurs en ce qui concerne les liens entre le financement intérieur et international, le commerce et les autres questions de développement. Après avoir donné un aperçu des principaux aspects des travaux préparatoires et de leur contribution au succès de la Conférence, ce rapport présente les points saillants du principal texte qui en est issu, le Consensus de Monterrey. Il rend compte aussi des problèmes clefs traités au cours des 12 tables rondes multipartites réunies dans le cadre des débats au niveau ministériel et au sommet de la Conférence. En outre, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 56/210 B de l'Assemblée générale, en date du 9 juillet 2002, il expose dans ses grandes lignes une démarche propre à « assurer un appui efficace en matière de secrétariat, conformément au paragraphe 72 du Consensus de Monterrey, compte tenu des modalités participatives et des arrangements connexes de coordination pris pour la préparation de la Conférence ».

## I. Aperçu général

1. La Conférence internationale sur le financement du développement aura marqué un tournant dans la manière dont la communauté internationale envisage la coopération pour le développement. C'est la première réunion au sommet organisée sous l'égide des Nations Unies à avoir traité, en les considérant comme partie intégrante d'un tout, les questions financières et connexes essentielles que pose le développement mondial. En rassemblant à Monterrey plus de 50 chefs d'État ou de gouvernement et plus de 200 ministres des affaires étrangères, des finances, du commerce et de la coopération pour le développement – soit le groupe le plus nombreux de représentants officiels du secteur financier et des autres secteurs économiques qui ait jamais participé à une rencontre placée sous les auspices des Nations Unies –, la Conférence a réussi à faire passer le financement du développement au premier plan des préoccupations mondiales.

2. L'examen à l'échelon intergouvernemental des questions de financement du développement au sein des Nations Unies est connu sous le nom de processus de financement du développement depuis les débuts du Groupe de travail spécial sur le financement du développement. La Conférence de Monterrey est à la fois le point culminant de ce processus et un tremplin pour reprendre de plus belle et cibler l'étude de ces questions capitales dans la période qui s'annonce.

3. Dans sa résolution 54/196, portant création du Comité préparatoire de la Conférence, l'Assemblée générale définissait le mandat général du processus de financement du développement, dont elle précisait le but essentiel en ces termes : traiter les problèmes nationaux, internationaux et systémiques posés par le financement du développement, en les abordant suivant une approche intégrée dans la perspective de la mondialisation et de l'interdépendance, et déterminer les moyens de s'assurer des ressources financières suffisantes pour atteindre les objectifs fixés par les grandes conférences et les réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les années 90, tout particulièrement en vue d'éliminer la pauvreté. L'adoption en septembre 2000 de la Déclaration du Millénaire allait donner une forte impulsion au processus et jouer un rôle décisif dans le succès de Monterrey.

4. Le Comité préparatoire adopta un vaste programme de travail comprenant six grands thèmes

intimement liés, dont chacun était partie intégrante du financement du développement : la mobilisation de ressources financières intérieures pour le développement; la mobilisation de ressources internationales pour le développement : investissements directs et autres apports privés étrangers; le commerce international, moteur du développement; l'expansion de la coopération financière et technique internationale pour le développement, notamment à travers l'aide publique au développement; la dette extérieure; les problèmes systémiques : l'harmonisation et la cohérence des systèmes internationaux – monétaire, financier et commercial – à l'appui du développement<sup>1</sup>. La démarche intégrée suivie pour l'examen de ces thèmes aura été un élément distinctif essentiel du processus de financement du développement.

5. Le Consensus de Monterrey adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>2</sup> laisse transparaître à la fois l'exhaustivité du programme de travail et la démarche globale qui ont caractérisé le processus tout au long. Loin d'être un point final, le Consensus définit un programme constituant un point de départ pour bâtir une alliance mondiale nouvelle en faveur du développement, où se retrouvent tous les acteurs intervenant aux niveaux mondial, régional et national. Cette alliance repose sur le principe d'une totale maîtrise par les pays en développement de leur développement et d'un engagement renouvelé de la part de la communauté internationale de soutenir ces pays dans leurs efforts de développement.

6. Les diverses voies dans lesquelles le processus de financement du développement s'était engagé dès le début – dialogue intergouvernemental très libre, définition de bases nouvelles pour l'intervention des Nations Unies aux côtés des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dialogue constructif de la société civile et du secteur des entreprises avec la communauté intergouvernementale et mise en place d'un cadre de travail intersecrétariats original pour les principaux acteurs institutionnels – ont toutes convergé au même point d'aboutissement à Monterrey.

7. La Conférence a par ailleurs su mettre à profit de nombreuses nouveautés inaugurées avec le processus préparatoire : organisation d'une série de réunions informelles de vaste portée sur chacun des éléments du programme de travail; recours inédit aux facilitateurs

intergouvernementaux; développement des contacts et discussions informels entre les délégués des gouvernements auprès de l'Organisation et leurs collègues des conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ainsi que des conseils et comités de l'OMC; désir de se mettre d'accord sur les questions générales d'orientation et d'éviter les négociations prolongées sur les textes; établissement d'un texte de consensus recommandé par le Comité préparatoire à sa dernière session pour adoption par la Conférence. Ces formules originales de dialogue intergouvernemental se sont trouvées renforcées encore à Monterrey, où les représentants de haut niveau des gouvernements se sont livrés durant trois jours à un échange de vues intensif sous forme de tables rondes avec tous les grands acteurs du processus de financement du développement.

8. De leur côté, les dialogues avec la société civile et avec le secteur privé se sont eux aussi approfondis à Monterrey, où chacun des deux groupes a organisé un forum ouvert aux autres parties prenantes du processus de financement du développement; deux autres groupes, les parlementaires et les autorités locales, ont pour leur part tenu des réunions spéciales sur les conséquences du Consensus de Monterrey pour leurs mandats respectifs. Pour en revenir à la société civile et au monde des affaires, ils ont participé au processus sous des formes diverses: deux journées d'«auditions» spéciales organisées en 2000 pour permettre à chaque groupe de faire connaître ses vues aux représentants des gouvernements, participation de leurs représentants à des séances officielles et informelles du Comité préparatoire ainsi qu'aux tables rondes et à la plénière de la Conférence, inauguration d'une procédure spéciale pour accréditer certaines entités et entreprises privées auprès du processus intergouvernemental et séances d'information avec les dirigeants du secteur privé auxquelles participaient des membres du Bureau du Comité préparatoire.

9. L'appui du Secrétariat au processus de financement du développement s'est également caractérisé par d'importantes innovations, sous forme d'éléments très participatifs et axés sur la maximisation de la maîtrise de l'issue du processus à l'échelle du système tout entier (à ce propos, voir les paragraphes 12 à 15).

10. Les éléments novateurs du processus de financement du développement sont venus s'ajouter en

les complétant à des pratiques établies de longue date au sein du système pour la préparation des conférences placées sous l'égide des Nations Unies. Les commissions régionales et les banques régionales de développement ont défini, individuellement et collectivement, les perspectives régionales du financement du développement; les institutions spécialisées ont fait des propositions et des recommandations sur les questions de financement dans leurs domaines de compétence respectifs; les instituts de recherche spécialisés ont organisé des séminaires et groupes de travail de haut niveau sur les problèmes les plus importants pour le processus. Tous les acteurs du processus ont été tenus informés de leurs activités respectives par des annonces adressées par courrier électronique ou affichées sur le site Web du financement du développement <[www.un.org/esa/ffd](http://www.un.org/esa/ffd)>, par des publications et par des exposés périodiques du Secrétariat.

## II. Travaux de la Conférence

11. Avec le Consensus de Monterrey, la communauté internationale a établi un nouveau point de repère pour les décideurs en ce qui concerne les liens entre le financement intérieur et international, le commerce et les questions de développement. Au-delà de la Conférence, le Consensus visait à renforcer la capacité des Nations Unies de rassembler toutes les parties prenantes de la communauté internationale pour s'attaquer effectivement à ces questions dans l'avenir. À Monterrey, non contents d'adopter le Consensus, les chefs de gouvernement et ministres de toutes les parties du monde, les chefs de secrétariat des principales institutions financières et commerciales internationales, les dirigeants d'entreprise et les représentants de la société civile se sont retrouvés à l'occasion de tables rondes informelles pour des échanges de vues d'un genre nouveau. Avec les déclarations officielles faites en plénière et le grand nombre de manifestations organisées avant la Conférence et en marge de ses travaux, ces tables rondes ont permis non seulement d'approfondir la compréhension mutuelle entre des gens aux horizons très divers, mais encore de susciter des initiatives et engagements personnels ou collectifs nouveaux. Ceux-ci sont rappelés dans un rapport intitulé «Action de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement» (A/57/319), présenté par le Secrétaire général au titre du même point de

l'ordre du jour, en application du paragraphe 72 du Consensus de Monterrey et de la résolution 56/210 B de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a entériné le Consensus.

### A. Le Consensus de Monterrey

12. Le Consensus de Monterrey<sup>2</sup> est un document dont on peut dire qu'il appartient en propre à toutes les parties prenantes qui y ont apporté leur concours : en premier lieu, aux États Membres des Nations Unies, dont beaucoup étaient représentés à Monterrey par leur chef d'État ou de gouvernement, ainsi que par leurs ministres des affaires étrangères, des finances, du commerce et de la coopération pour le développement; à la Banque mondiale, au FMI et à l'OMC, représentés à Monterrey par leurs chefs de secrétariat respectifs, mais qui en outre ont apporté une contribution déterminante au processus préparatoire; aux banques régionales de développement, aux commissions régionales des Nations Unies et aux nombreuses autres composantes du système des Nations Unies, ainsi qu'aux autres organisations intergouvernementales compétentes qui ont pris une part active au processus et à la Conférence elle-même. De ce point de vue, le Consensus de Monterrey constitue un engagement interministériel et interinstitutionnel sans précédent.

13. Cet engagement revêt une portée très particulière en raison des parties qui l'ont signé, certes, mais aussi parce que, on l'a vu, le processus de financement du développement a toujours visé dès le départ à traiter les questions internationales et systémiques qui se posent en la matière de manière exhaustive et en les replaçant dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Grâce à la clairvoyance des négociateurs du Consensus, qui ont insisté sur l'interdépendance des six grands thèmes autour desquels le Comité préparatoire avait choisi d'articuler ses travaux de fond, il a été convenu dès les premières phases de la négociation qu'il était indispensable d'envisager la mobilisation de ressources pour le développement aux deux niveaux, national et international. De même, il a été admis que l'étude des questions capitales de gouvernance économique à l'échelon national devait se doubler d'un travail comparable sur la gouvernance mondiale. On a constaté que des problèmes relevant traditionnellement des affaires intérieures comme le renforcement des capacités, la fiscalité ou la lutte contre la corruption

revêtaient des dimensions internationales incontournables qui exigeaient une coopération interétatique. Inversement, le souci de définir les éléments d'un climat favorable aux investissements directs étrangers est un problème proprement international qui a été considéré comme directement lié aux conditions requises pour encourager l'investissement intérieur.

14. Il est par ailleurs intéressant de noter qu'un certain nombre de propositions émanant de parties prenantes non gouvernementales telles que les organisations de la société civile et le secteur privé ont été intégrées au Consensus de Monterrey. Les gouvernements ont délibérément élargi leurs horizons pour puiser des idées diverses à toutes les sources qui pouvaient nourrir le texte à adopter et les mesures à prendre pour en assurer le suivi dans la durée.

15. Les négociateurs ont fait un effort considérable pour produire un texte de consensus concis. Tout en étant centré sur les politiques financières, économiques et développementales, celui-ci fait aussi leur place, en les intégrant au « train de mesures » arrêté d'un commun accord, à divers impératifs sociaux comme la protection sociale, la répartition des revenus, l'emploi et l'égalité entre hommes et femmes. Il ne craint pas non plus d'aborder expressément les dimensions politiques des problèmes économiques, en demandant aux décideurs d'adopter des démarches participatives et efficaces pour définir leurs axes d'action. D'autre part, et c'est un volet tout aussi important de ce consensus, les négociateurs sont parvenus à s'entendre sur des formules neuves pour assurer une application et un suivi dynamiques, participatifs et inscrits dans la durée.

### B. Les tables rondes multipartites

16. La Conférence a permis, on l'a vu, d'importants échanges de vues « quadripartites », entre gouvernements, parties prenantes institutionnelles, société civile et milieux d'affaires, sur les questions de financement du développement. Douze tables rondes interactives ont ainsi été organisées dans le cadre des débats de la Conférence, tant au niveau ministériel qu'au sommet, et ont rassemblé quelque 800 participants, dont les délégations nationales (48), de hauts fonctionnaires des parties prenantes institutionnelles (8) et les représentants d'organisations de la société civile (7) et du secteur privé (7). Les

travaux des huit tables rondes qui ont eu lieu durant le débat ministériel portaient sur deux thèmes, « Partenariats pour le financement du développement » et « Cohérence pour le développement », celui des quatre tables rondes au sommet étant « Le financement du développement : perspectives d'avenir ». Les résumés des travaux de toutes les tables rondes établis par leurs présidents respectifs figurent dans le rapport de la Conférence<sup>3</sup>.

17. Toutes les tables rondes ont été l'occasion d'un dialogue fécond, riche de perspectives et d'idées. À côté des questions de développement et de financement qui étaient au cœur des discussions, des problèmes comme le terrorisme et le fléau du VIH/sida ont aussi été évoqués. De nombreux intervenants se sont longuement étendus sur les dimensions sociales qui sont primordiales pour le développement à long terme. Plusieurs participants ont avancé des propositions ou présenté des initiatives nouvelles. Les engagements pris par l'Union européenne et par les États-Unis, respectivement, d'accroître substantiellement leurs crédits affectés à l'aide publique au développement ont été généralement salués comme d'importants signaux d'un renversement des tendances négatives observées en la matière.

18. Le dialogue très libre qui s'est déroulé dans le cadre des diverses tables rondes a généralement convergé sur un ensemble de questions clefs. Plutôt que de tenter de résumer les travaux de chaque table ronde, il a paru préférable de donner ci-après un exposé des points saillants des discussions pour chaque série de tables rondes, suivi d'un aperçu des questions qui ont été le plus souvent évoquées ainsi que des lacunes qui ont été relevées au cours des 12 tables rondes.

#### **« Partenariats pour le financement du développement »**

19. La notion de partenariats, dans le contexte des efforts nationaux et internationaux pour stimuler le développement, a été abondamment discutée. Aux yeux de plusieurs ministres, le Consensus de Monterrey était l'expression d'un nouveau partenariat pour le développement : au niveau national, les partenariats devraient reposer sur le partage des attributions entre l'État, le secteur privé et la société civile et comporter une complémentarité des efforts et des rôles; au niveau mondial, pays développés et pays en développement devraient considérer le développement comme une

mission commune à accomplir. Les partenariats entre pays, institutions de développement, secteur privé et société civile ont été jugés déterminants pour parvenir à une plus grande cohérence dans les orientations de l'action et pour accélérer le développement.

#### **« Cohérence pour le développement »**

20. Les participants ont évoqué différentes dimensions de la cohérence – nationale, régionale et internationale – entre les institutions internationales, les pays donateurs et les pays bénéficiaires comme entre les objectifs et les instruments. Ils ont tout particulièrement insisté sur l'importance de la cohérence des priorités économiques, sociales et environnementales. De nombreux intervenants ont indiqué que la cohérence devait d'abord être assurée « chez soi », entre les différents ministères nationaux. Les États Membres parlaient souvent d'une voix différente selon les organisations, qui de ce fait avaient du mal à apporter des réponses cohérentes et complémentaires. Beaucoup de participants ont souligné dans leurs interventions que des politiques macroéconomiques cohérentes s'imposaient de la part des grands pays développés, vu leur influence capitale sur l'environnement économique international. Insistant sur la nécessité d'une plus grande cohérence entre les politiques commerciales, financières et développementales, ils ont été nombreux à noter que les réformes structurelles et la libéralisation du commerce extérieur opérées dans les pays en développement n'avaient pas trouvé de pendants dans les pays industriels sous forme de mesures destinées à ouvrir leurs propres économies nationales.

#### **Perspectives d'avenir**

21. De nombreux participants ont noté que, en préparant la Conférence de Monterrey, la communauté internationale avait établi un nouvel espace de dialogue entre toutes les parties participant au financement du développement. Il importait de tirer parti de l'impulsion donnée à Monterrey. Les conditions ayant été bien établies pour « rester engagées », toutes les parties prenantes devaient assumer leur part de responsabilité dans la transformation des engagements pris en mesures concrètes. Les gouvernements des pays développés comme des pays en développement devaient se rallier l'appui public nécessaire pour traduire leur vision collective en action. Au niveau international, l'Organisation des Nations Unies, en

coopération pleine et active avec la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, devrait établir un système efficace de contrôle et se placer au centre du processus de suivi dans une tribune de participation où toutes les parties prenantes pourraient examiner et évaluer l'efficacité de leurs propres contributions. Pour être efficaces, les partenariats entre organisations internationales devaient être fondés sur une claire répartition du travail entre elles, ce qui permettrait d'exploiter pleinement leurs avantages comparatifs dans le processus d'application.

#### Questions revenant à toutes les tables rondes

22. **Le Consensus de Monterrey.** Pratiquement à toutes les tables rondes, les intervenants ont souligné que le Consensus constituait une nouvelle approche solide et cohérente au développement. La Conférence, et le processus qui y a mené, ont réussi à faire participer la communauté internationale et toute une gamme de partenaires d'importance cruciale au premier débat réellement intégré sur la façon de financer le développement. Le texte qui en est issu représente, selon beaucoup, un instrument historique et un tournant décisif dans l'établissement d'un nouveau partenariat mondial pour le développement.

23. **Les objectifs du Millénaire en matière de développement.** Nombre d'interventions faites aux tables rondes se sont concentrées sur les objectifs de développement consacrés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier celui de réduire la pauvreté dans le monde de moitié d'ici à 2015, indiquant ainsi que, de l'avis général, le Consensus de Monterrey marquait une étape importante et substantielle dans la réalisation de ces objectifs. Divers intervenants ont souligné que les engagements consacrés dans la Déclaration du Millénaire imposaient aux gouvernements la responsabilité fondamentale d'« investir dans l'être humain » – notamment dans l'éducation, la santé, l'infrastructure sociale de base et la sécurité sociale – tous ces programmes étant cruciaux pour surmonter la pauvreté, et représentant aussi des investissements très productifs en eux-mêmes en ce qui concerne la croissance économique. Dans ce contexte, il a été souligné que la mise en oeuvre efficace des engagements du Consensus, en particulier atteindre les objectifs internationaux concernant l'aide publique au développement, étaient des moyens vitaux de réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

24. **La mise en oeuvre.** Comme indiqué plus haut, l'avis général exprimé à presque toutes les tables rondes était que la bonne mise en oeuvre du Consensus de Monterrey contribuerait de façon cruciale à stimuler la croissance économique dans le monde et à éliminer la pauvreté. Entretenir l'« esprit de Monterrey » était essentiel si l'on voulait être sûr que le suivi de la Conférence soit assuré de façon efficace. Aucun partenaire – pays ou institution – ne pouvait à lui seul faire tout ce qu'il y avait à faire, et chacun avait une responsabilité particulière dans l'effort de suivi requis. Le processus de mise en oeuvre devait aussi être étroitement lié au suivi de la Déclaration du Millénaire et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable.

25. **Les politiques et pratiques en matière d'aide publique au développement.** De nombreux participants ont souligné qu'une augmentation notable de l'aide publique au développement (APD), jusqu'à atteindre 0,7 % du produit national brut, était cruciale, en particulier pour les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu. Il fallait aussi que les pays donateurs aussi bien que les pays bénéficiaires redoublent d'efforts pour rendre l'APD plus efficace. Pour que l'aide au développement soit efficace, il fallait que donateurs et bénéficiaires aient les mêmes objectifs, en particulier un engagement en faveur du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Plusieurs participants ont souligné que l'on pouvait améliorer la qualité de l'APD en coordonnant mieux les politiques et les conditions établies par les donateurs, en déliant l'aide et en renforçant la capacité des pays bénéficiaires d'utiliser l'aide plus efficacement. De même, il y avait besoin d'harmoniser et de simplifier les procédures et de réduire les coûts de la mise en oeuvre. Lorsqu'elle était utilisée de façon appropriée et efficace, l'APD pouvait produire un effet notable. La nécessité d'un appui public plus important en faveur de flux supplémentaires a aussi été soulignée.

26. **La maîtrise des stratégies et politiques.** On a fortement souligné qu'il importait que la maîtrise des politiques de développement durable, y compris, en particulier, pour ce qui était des stratégies de réduction de la pauvreté, revienne au pays intéressé. Nombre d'interventions ont mis en lumière les contradictions nées des conditionnalités imposées par les pays ou institutions donateurs et la nécessité pour les donateurs de faire preuve de souplesse. On a considéré que

l'intensification du dialogue et des consultations entre le pays bénéficiaire et les donateurs, sur la base du cadre de planification du pays bénéficiaire lui-même, était essentielle si l'on voulait porter au maximum l'efficacité des politiques de coopération et l'impact de l'aide au développement.

**27. Participation, transparence et obligation redditionnelle.** Ces trois principes ont imprégné les débats de presque toutes les tables rondes. Au niveau national, la formulation des politiques et la conception des programmes de développement, en particulier de programmes sociaux, devaient se dérouler dans le cadre d'un processus de consultation approprié, avec la participation des citoyens, soit directement soit par l'intermédiaire de leurs représentants, des autorités locales et des organisations de la société civile. Le dialogue social devait impliquer véritablement tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur rural. Au niveau international, pour parvenir à un système de gouvernance plus équitable, il fallait promouvoir la participation des pays en développement à l'élaboration des politiques économiques internationales et renforcer l'efficacité de leur participation aux institutions financières internationales.

**28. Transparence.** On a convenu que la transparence était cruciale dans les opérations des institutions publiques comme des sociétés privées et dans la collaboration entre les secteurs public et privé au niveau national. S'il était vrai que certaines sociétés multinationales opéraient de façon plus transparente sur les nouveaux marchés, il y avait encore des progrès à faire dans ce domaine. La transparence était tout aussi cruciale dans l'élaboration de politiques et d'initiatives au niveau international. Le processus qui a mené à Monterrey, fondé sur les partenariats et le dialogue, et sur un vaste partage de l'information entre tous les partenaires et parties prenantes de l'entreprise de développement, a contribué à instaurer la confiance mutuelle et à bâtir le consensus. La nécessité d'accroître la transparence, en particulier en ce qui concerne les courants financiers et les marchés de capitaux, a été amplement soulignée.

**29. Obligation redditionnelle mutuelle.** Le principe de l'obligation redditionnelle mutuelle est essentiel à la mise en oeuvre efficace et sur une large base du Consensus de Monterrey. Traduire concrètement ce principe dans la pratique aux niveaux international comme national est un problème majeur tant pour les

gouvernements que pour les institutions. Nombreux sont ceux qui ont souligné que les donateurs et les bénéficiaires de l'aide devaient se rendre des comptes mutuellement. Les bénéficiaires de l'aide devaient aussi rendre des comptes à la fois à leurs citoyens et aux donateurs pour ce qui est de leur engagement à assurer une bonne gouvernance et à appliquer des politiques saines. Les donateurs devaient aussi rendre des comptes, notamment en ce qui concerne le volume, la qualité et l'efficacité de l'aide. De même, la collaboration entre les secteurs public et privé devait être axée sur les réalisations et s'accompagner d'une obligation redditionnelle mutuelle.

**30. Les investissements du secteur privé et l'environnement national.** Les participants ont souligné que, pour que l'investissement privé puisse jouer son rôle dans le développement, il était essentiel d'avoir un environnement porteur. Pour les investissements privés, des droits de propriété bien établis, ainsi que des politiques macroéconomiques et structurelles saines, étaient considérés comme indispensables. Dans le cas des stimulants à l'investissement, une conception mûrement réfléchie était essentielle : les garanties publiques de l'investissement étranger devaient être l'exception et non la règle. Il importait au plus haut point que les investissements étrangers directs créent les liens voulus avec les sociétés du pays pour aider à dynamiser l'économie. L'APD pouvait jouer un rôle catalyseur important dans la promotion de l'investissement privé, notamment en finançant le développement des infrastructures nécessaires. Il importait particulièrement d'encourager l'investissement privé en Afrique, où le niveau des investissements nationaux privés et des investissements étrangers directs étaient très bas. La nécessité d'instaurer les conditions voulues pour appuyer et soutenir l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, y compris les exploitations agricoles, a aussi été soulignée.

**31. Un environnement international porteur.** On considérait que le Consensus de Monterrey et sa mise en oeuvre reposaient sur deux piliers essentiels : les efforts déployés au niveau des pays, y compris les réformes nécessaires; et les efforts déployés au niveau international pour promouvoir un environnement international plus équitable et plus favorable au développement. Pour cette dernière tâche, d'importants changements ou réformes des politiques commerciales,

de l'architecture financière internationale et des politiques de coopération économique internationale s'imposaient. Il était vital à cet égard que l'accord ministériel obtenu au Sommet de l'OMC à Doha débouche sur une authentique « série de négociations sur le développement »; que les réformes en cours et celles préconisées dans le Consensus permettent d'instaurer une architecture financière internationale plus stable et plus favorable; que les courants de ressources allant vers les pays en développement soient renforcés; et que les politiques des pays qui influent notablement sur l'économie mondiale soient appropriées et justes. Lutter contre la corruption avait aussi des dimensions internationales importantes et requérait une intensification de la coopération entre pays développés et pays en développement à divers niveaux.

**32. L'accès aux marchés et les subventions.** Les participants ont souligné que le commerce pouvait contribuer pour beaucoup au développement et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Nombre de ces derniers souhaitaient la libéralisation, mais les barrières commerciales des pays développés, en particulier dans l'agriculture et les textiles, étaient toujours en place et devaient être levées. De nombreux intervenants ont souligné le coût énorme des subventions agricoles, qui dépassait de beaucoup les décaissements de l'APD, pour les pays en développement. Un effort majeur était requis de la part des pays développés pour libéraliser le commerce agricole et réduire les subventions. Les promesses de la Déclaration ministérielle de Doha concernant une libéralisation du commerce digne de ce nom à l'appui du développement devaient être tenues. Les contraintes de capacité pouvaient toutefois être un obstacle empêchant de nombreux pays en développement de récolter les avantages d'une plus grande accessibilité aux marchés. En outre, les pays en développement devaient renforcer leur capacité de participer davantage aux processus de négociation commerciale.

**33. Le renforcement des capacités.** Plusieurs interventions ont été axées sur le rôle essentiel du renforcement des capacités. Il fallait que l'aide publique au développement fasse de ce renforcement une priorité, de façon à améliorer les capacités institutionnelles et de gestion, favoriser l'accès effectif aux nouvelles technologies, et promouvoir la formulation de politiques et les préparations aux négociations internationales, sur le commerce en

particulier. Maints pays en développement avaient besoin d'une assistance pour renforcer leur capacité de déterminer leurs propres programmes de développement viables. Cela permettrait non seulement de promouvoir la maîtrise du processus mais aussi d'améliorer la capacité d'absorption du pays bénéficiaire. Le rôle de l'État étant devenu moins celui d'un producteur direct que d'un facilitateur des activités économiques, les gouvernements avaient besoin d'une capacité institutionnelle de supervision et de réglementation accrue, ce qui, dans le secteur financier, était crucial pour mettre en place un système financier efficace et pour réduire la probabilité des crises. L'assistance technique dans ce domaine demeurait une priorité.

**34. La viabilité de la dette extérieure.** Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de prendre des mesures supplémentaires pour faire face au problème de la dette extérieure de maints pays en développement. On considérait le fardeau de la dette comme un obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement dans un grand nombre de pays, en particulier les pays les moins avancés. On estimait que réduire le service de la dette était crucial si l'on voulait permettre à ces pays d'allouer des ressources supplémentaires à la lutte contre la pauvreté, notamment à la santé et à l'éducation. On a donc préconisé un effort soutenu pour alléger la dette des pays pour lesquels le fardeau de la dette était insoutenable. Au cours des cinq dernières années, la communauté internationale avait assisté à une série d'importantes initiatives visant à soulager le fardeau de la dette extérieure, surtout en ce qui concerne les pays pauvres très endettés. Il a été noté toutefois qu'il fallait en faire davantage et interpréter les critères de façon plus souple pour ce qui est de la définition de la viabilité de la dette, car les pays continuaient de souffrir de chocs extérieurs imprévus, comme la récente chute brutale des prix des produits de base et la lenteur de la croissance de l'économie mondiale. De l'avis de certains participants, l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devaient étudier de nouvelles approches à l'allègement de la dette et réviser les critères concernant la viabilité de la dette. On a aussi demandé l'élaboration de propositions touchant de nouveaux systèmes de renégociation de la dette souveraine ou de nouveaux mécanismes de restructuration.

35. **Les approches régionales et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.** Les importantes contributions que les mécanismes consultatifs régionaux pouvaient apporter à l'amélioration de la gouvernance au niveau mondial ont été fortement soulignées. On pourrait renforcer la gouvernance démocratique au niveau mondial en utilisant davantage les groupements régionaux de pays comme des tribunes intermédiaires pour élaborer des propositions et bâtir un consensus entre les gouvernements sur des questions essentielles. La communauté internationale devrait adopter le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique comme la nouvelle stratégie visant à relancer le développement du continent. Il importait également de combler le fossé entre les niveaux de financement extérieur et les besoins mis en lumière dans la nouvelle stratégie; s'il était vrai que le Nouveau partenariat était une initiative locale, on a reconnu que les pays africains auraient toutefois besoin d'une assistance soutenue lors du processus d'application.

36. **Les lacunes à combler.** Plusieurs intervenants à diverses tables rondes ont estimé que, si le Consensus de Monterrey représentait une réalisation très importante, il restait des déficiences dans un certain nombre de domaines de fond<sup>4</sup>. Par exemple, certains participants ont souligné que certaines questions sociales, comme l'intégration d'une optique non sexiste dans tous les travaux, n'avaient pas reçu suffisamment d'attention. Ils ont estimé que le texte du Consensus de Monterrey aurait dû être plus explicite pour ce qui est d'aborder les programmes sociaux et leur financement, en particulier dans le secteur rural. On a aussi fait valoir que d'importantes questions comme les biens collectifs mondiaux et leur financement, par le biais, notamment d'éventuelles nouvelles formes d'imposition, n'apparaissaient pas dans le Consensus. De même, on s'est préoccupé du fait que le texte du Consensus n'allait pas assez loin dans la question générale des sources de financement novatrices, y compris des idées touchant des utilisations nouvelles des droits de tirage spéciaux, et qu'on n'y examinait pas explicitement des propositions sur ce sujet, dont on avait déjà discuté pendant le processus préparatoire. Sur la question de la dette, certains intervenants ont estimé que, plutôt que de réaffirmer les politiques actuelles, il fallait demander l'annulation complète de la dette extérieure des pays à faible revenu. En outre, certains participants ont estimé que la Conférence n'était pas allée assez loin dans

l'examen franc et direct d'aspects plus généraux ou politiques du fossé de plus en plus large entre pays riches et pays pauvres, en particulier dans le contexte actuel d'un processus de mondialisation rapide impulsé par le marché.

37. Un certain nombre d'intervenants ont relevé que certains engagements n'étaient pas assortis de calendriers d'application, ce qui risquait d'entraver la mise en oeuvre du Consensus. Dans le domaine institutionnel, les arrangements nécessaires pour assurer l'efficacité du dialogue, la collaboration dans l'élaboration des politiques, et l'application de ces dernières dans certains domaines clefs (comme la coopération internationale en matière fiscale) n'avaient pas été clairement définis. Un certain nombre de participants ont noté qu'il y avait une lacune fondamentale dans la gouvernance économique mondiale et qu'il n'existait pas d'« instance économique mondiale » appropriée et efficace. D'après certains, la création d'un « Conseil de sécurité économique » serait une mesure cruciale pour combler cette lacune. D'autres estimaient que le renforcement des organes existants, en particulier le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, que la Charte dotait déjà des pouvoirs voulus, était une façon de procéder plus réaliste et plus efficace.

### III. Modalités et arrangements de suivi

38. Le Consensus de Monterrey incarne ce que l'on peut légitimement appeler une « réponse mondiale » aux problèmes que pose le financement du développement. Les chefs d'État et de gouvernement et d'autres représentants de haut niveau réunis à Monterrey ont dit leur ferme intention de s'attaquer à ces problèmes et sont convenus que pour atteindre les objectifs internationaux en matière de développement, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, il fallait instaurer un nouveau partenariat entre les pays développés et les pays en développement. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les préparatifs effectués dans la perspective de la Conférence de Monterrey ont permis à la communauté internationale de susciter un élan politique qui a facilité la concertation entre les parties prenantes s'intéressant aux questions de financement du développement; il convient désormais d'intensifier cet élan. À cet effet, la Conférence doit être perçue comme

le commencement et non comme l'aboutissement du processus. Il importe de mettre à profit la dynamique ainsi créée et d'instaurer les conditions grâce auxquelles « rester engagé » deviendra réalité, idée-force de la dernière section du texte du Consensus.

39. Ainsi qu'il est exposé dans le Consensus de Monterrey, rester engagé obligera chacune des parties prenantes à agir avec détermination<sup>5</sup>. Seules des initiatives nationales et internationales complémentaires permettront d'appliquer le Consensus de façon efficace et de concrétiser les recommandations qui y sont énoncées. L'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle de premier plan dans les initiatives qui feront suite à la Conférence, ce qui n'est pas sans avoir une incidence sur les mécanismes intergouvernementaux et les structures d'appui administratif y afférentes.

### **A. Renforcement des mécanismes gouvernementaux**

40. La section du Consensus de Monterrey intitulée « Rester engagés » prévoit l'adoption d'une stratégie multiforme dans le cadre des activités de suivi engagées au niveau intergouvernemental. Plus précisément, les participants à la Conférence ont décidé de renforcer l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ainsi que les organes intergouvernementaux et directeurs des autres institutions participantes et de faire davantage appel à eux aux fins du suivi de la Conférence et de la coordination<sup>6</sup>.

41. Ainsi que cela a été exposé dans le rapport consacré aux suites données à la Conférence internationale sur le financement du développement (A/57/319), un certain nombre d'initiatives ont été lancées après mars 2002 par divers mécanismes intergouvernementaux aux fins de donner effet aux recommandations issues de la Conférence. Le 22 avril, la réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods a été élargie pour la première fois à l'OMC et à des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. Elle était consacrée au thème suivant : « Dialogue sur les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement ». Dans le compte rendu de la réunion (E/2002/67), le Président du Conseil a souligné qu'un consensus s'était dégagé

quant à la large part qui devrait être faite dans les réunions à venir aux suites données au Consensus de Monterrey. Il a également fait état de plusieurs propositions formulées par les participants au sujet de la mise en oeuvre de la section du Consensus de Monterrey intitulée « Rester engagés », notamment pour ce qui était de la coopération des représentants du Conseil, de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC.

42. Le Conseil économique et social s'est tout particulièrement intéressé à la question à sa session de fond de 2002, et a adopté le 26 juillet 2002 la résolution 2002/34 aux fins de préciser la marche à suivre. Y était réaffirmée l'importance de rester pleinement engagé pour assurer comme il convenait le suivi de l'application des accords et engagements obtenus à la Conférence internationale sur le financement du développement, et de continuer à établir des liens entre les organisations et initiatives de développement, de financement et de commerce. Il y était également dit que le plus difficile serait d'adopter un programme pragmatique fidèle à l'esprit du Consensus de Monterrey et qu'il conviendrait de s'inspirer des enseignements tirés des différentes phases des préparatifs de la Conférence pour aller de l'avant.

43. Dans sa résolution 2002/34, le Conseil économique et social a mis l'accent sur l'importance qu'il y avait à bien préparer les délibérations intergouvernementales relatives au suivi et à la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. S'agissant de sa réunion de printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, il a réaffirmé sa volonté d'aborder, outre les questions générales d'intérêt commun, les questions de cohérence, de coordination et de coopération liées au suivi de la Conférence et souligné la nécessité d'établir un ordre du jour bien pensé et étroitement circonscrit pour axer la réunion sur les progrès de la mise en oeuvre, et d'examiner les autres mesures à prendre par chacune des parties prenantes pour faire avancer le processus de Monterrey. Le fait d'arrêter suffisamment tôt les questions à inscrire à l'ordre du jour des réunions de printemps facilitera grandement les préparatifs, notamment au regard de la documentation dont il est question à l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution. Le choix des grands thèmes – lesquels doivent aller dans le sens de l'approche intégrée retenue pour la Conférence – devrait intervenir suffisamment tôt afin que les

partenaires institutionnels puissent procéder à des échanges fructueux à tous les stades des préparatifs.

44. Les considérations exposées ci-dessus s'appliquent aussi au dialogue biennal de haut niveau de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, dont le Conseil économique et social fait d'ailleurs mention dans sa résolution 2002/34. Un rapport distinct sur la question, fondé sur les observations et suggestions reçues des États Membres, sera présenté à l'Assemblée (A/57/388). Ainsi qu'il est proposé dans le rapport, il importe au plus haut point de s'entendre dans des délais appropriés sur les modalités d'organisation des réunions. Il y a lieu également de rendre les réunions plus productives et de mettre l'accent sur les résultats à obtenir.

## **B. Renforcement de l'appui administratif**

45. Au paragraphe 72 du Consensus de Monterrey, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a été prié « de veiller, avec la collaboration des secrétariats des principales institutions concernées, et en utilisant pleinement le mécanisme du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à ce que les accords adoptés et les engagements pris à la [...] conférence fassent l'objet d'un suivi permanent et de fournir un appui efficace sur le plan administratif en s'inspirant de l'approche participative originale et des arrangements connexes relatifs à la coordination qui ont été utilisés dans le cadre des préparatifs de la Conférence ». Dans sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, l'Assemblée générale a souscrit au Consensus de Monterrey et prié le Secrétaire général de faire état dans le présent rapport des mesures prises ainsi que de ses propositions visant à assurer un appui efficace en matière de secrétariat, conformément au paragraphe 72 du Consensus de Monterrey.

46. De fait, lors du lancement des préparatifs de la Conférence, les dispositions prises par le Département des affaires économiques et sociales au titre de l'appui administratif, lequel était assuré par le secrétariat de coordination de la Conférence, visaient à élargir autant que possible la participation et à intensifier la mise en commun des ressources proposées non seulement par le Département, les autres entités de l'Organisation et les organismes intéressés, au premier rang desquels les

institutions de Bretton Woods, mais aussi par l'OMC et les institutions spécialisées. Les préparatifs ont ainsi été menés à bien par des fonctionnaires détachés par le Département et par des membres du personnel affectés par la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le FMI à différents stades des travaux et se sont caractérisés par l'application de modalités novatrices qui ont facilité la coopération interinstitutions à plusieurs titres : désignation de chefs de projets; recours intensif à des groupes de travail chargés d'analyser selon un calendrier précis les questions de fond ayant un rapport avec le thème de la conférence; mise en relation de spécialistes appartenant ou non au système des Nations Unies.

47. Le rapport présenté par le Secrétaire général au Comité préparatoire de la Conférence (A/AC.257/12) s'est trouvé amélioré par l'adoption des nouvelles modalités de coopération interinstitutions. Celles-ci ont été appliquées à chacune des étapes des préparatifs et pendant la Conférence elle-même, puisque les dirigeants des institutions de Bretton Woods, de l'OMC, des commissions régionales et des banques régionales de développement ont été conviés à coprésider les tables rondes au niveau ministériel et au sommet et que de hauts responsables d'organisations internationales et régionales ont pu prendre une part active aux travaux de la Conférence.

48. Conformément aux dispositions pertinentes du Consensus, il est prévu que les arrangements adoptés en matière de secrétariat par le Département des affaires économiques et sociales aux fins d'étayer les suites données à la Conférence s'inspireront des enseignements tirés de l'expérience, suivront les modalités adoptées pendant les préparatifs de la Conférence et reposeront sur une large participation et une étroite collaboration interinstitutions. Le secrétariat serait créé au sein du Département en vue de multiplier les échanges et d'intensifier la coopération tant à l'intérieur du Département qu'avec d'autres organismes et programmes. Il se composera d'un petit nombre de fonctionnaires, qui, forts du savoir-faire du Département dans les domaines indissociables du financement et du développement et du concours apporté par des membres d'autres organismes, s'appuieront sur des modalités propres à garantir la coopération interinstitutions, notamment celles mises en place dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat. À un mode d'organisation « vertical », qui

signifierait créer une nouvelle structure, on préférerait une structure thématique « horizontale », qui non seulement sera conforme aux dispositions du Consensus relatives à l'appui administratif mais cadrera également avec le programme intégré de la Conférence et en facilitera l'exécution de façon globale. Cela irait aussi dans le sens des stratégies intersectorielles qui forment l'ossature de la politique de revitalisation de l'Organisation menée par le Secrétaire général et de l'accent qui a été mis et qui continue d'être mis par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social sur la question du suivi coordonné et intégré des conférences. Le secrétariat aurait pour mission de s'occuper du suivi intégré mais aussi de donner toute leur importance aux activités relatives au financement du développement. Il s'agira d'appuyer de façon soutenue les activités qui feront suite au Consensus de Monterrey dans le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, d'établir des liens entre les organisations et initiatives de développement, de financement et de commerce, ainsi qu'il est préconisé dans la résolution 2002/34 du Conseil économique et social, et de veiller à ce que les activités entreprises visent plus largement à garantir la mobilisation de ressources financières aux fins d'atteindre les objectifs de développement, en particulier ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

49. Le secrétariat aurait pour mission :

a) De jouer un rôle de chef de file dans les domaines suivants : mesures prises dans le prolongement du Consensus de Monterrey et activités de suivi globales; collaboration et échanges avec les principales institutions concernées, les commissions régionales et les banques de développement ainsi qu'avec les autres organismes intéressés;

b) De faciliter le suivi des aspects financiers des recommandations adoptées à l'issue des grandes conférences et sommets des Nations Unies, notamment celles prises pour donner une application pratique à la Déclaration du Millénaire, et de veiller à ce qu'il soit à ce titre dûment tenu compte des questions indissociables du financement et du développement;

c) De coordonner l'appui fonctionnel offert aux mécanismes intergouvernementaux chargés du suivi de la Conférence de Monterrey, à savoir : a) la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et

l'OMC; b) le dialogue biennal de haut niveau de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. À cet égard, le secrétariat serait chargé de centraliser l'établissement des rapports et autres documents présentés par les différentes parties prenantes;

d) D'appuyer, de faciliter et de suivre les mesures prises par les parties prenantes non institutionnelles (société civile et secteur privé) et les initiatives et activités de coopération menées par le système des Nations Unies dans le domaine économique et dans celui du développement;

e) De suivre de près les débats, les politiques et les activités de coopération internationale dans les domaines économique et financier et dans celui du développement, tant dans les instances des Nations Unies que dans d'autres instances, et le cas échéant de s'y associer;

f) De continuer à suivre et à appuyer, s'il y a lieu, les activités entreprises aux niveaux national, sous-régional et régional aux fins de mettre en oeuvre les engagements pris à la Conférence de Monterrey et, de façon générale, de faciliter la coopération internationale en matière financière et économique;

g) D'établir des liens de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et différents ministères (affaires étrangères, développement, finances, commerce) en vue d'encourager le renforcement des capacités et l'assistance technique proposée dans le cadre du financement du développement.

50. En ce qui concerne l'appui administratif à apporter aux activités faisant suite à la Conférence de Monterrey, l'Organisation examine actuellement différentes modalités à la lumière du vaste programme de réformes envisagé par le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation, et présentera le fruit de ses réflexions à l'Assemblée générale dans ce contexte.

## IV. Recommandation

**51. L'Assemblée générale souhaitera peut-être s'inspirer des stratégies esquissées dans le présent rapport tant vis-à-vis des mécanismes intergouvernementaux que de l'appui en matière de secrétariat pour formuler de nouvelles orientations**

**de nature à garantir un suivi efficace et soutenu de la Conférence internationale sur le financement du développement.**

*Notes*

*Notes*

- <sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 28 (A/55/28)*, par. 44, où figure, en annexe, la décision 1/1.
- <sup>2</sup> Pour le texte du Consensus de Monterrey, voir *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement*, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (A/CONF.198/11).
- <sup>3</sup> Pour les résumés des coprésidents de chacune des tables rondes, y compris leurs noms et ceux des participants, voir *Rapport de la Conférence*, op. cit.
- <sup>4</sup> Quelques intervenants ont aussi soulevé des questions concernant la façon dont se déroulaient les débats aux tables rondes elles-mêmes. Ils estimaient que des changements seraient souhaitables lors des futures réunions de ce type. À leur avis, l'interaction entre les participants n'avait été que partielle dans certaines tables rondes. Certains participants avaient établi des déclarations qui, bien que brèves, tendaient à étouffer un échange plus dynamique. Des idées importantes, des initiatives nouvelles et des propositions concrètes avancées par certains participants ne trouvaient parfois aucun écho – que ce soit pour ou contre – chez d'autres participants présents dans la salle. Il a aussi été estimé que le grand nombre de participants à chaque table ronde avait, parfois, laissé fort peu de temps pour un réel dialogue.
- <sup>5</sup> Dans une déclaration prononcée à la séance d'ouverture de la Conférence de Monterrey, le Secrétaire général a appelé l'attention sur l'importance qu'il y avait à donner suite au Consensus et à rester engagé : « Le Consensus de Monterrey n'est pas un document sans grand intérêt comme certains l'ont prétendu. Il ne sera sans grand intérêt que si nous ne l'appliquons pas. Mais si nous tenons les promesses qu'il renferme et continuons à oeuvrer ensemble à son application, il peut marquer un véritable tournant dans la vie des populations déshéritées du monde entier ».
- <sup>6</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement*, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.11.A.7), chap. I, résolution 1, annexe, par. 69.